COMMUNIQUÉ DES ÉTUDIANT·ES DE SED EN LUTTE – UT2J

Soutien à la mobilisation des étudiant·es en contrôle continu et revendications pour l'amélioration des conditions d'études à distance

À destination de la communauté universitaire, des représentant·es étudiant·es, des enseignant·es et des personnels BIATSS de l'Université Toulouse – Jean Jaurès.

PREMIÈRE PARTIE – SOLIDARITÉ AVEC LES ÉTUDIANT·ES EN CONTRÔLE CONTINU ET SOUTIEN À LA MOBILISATION UNITAIRE

Nous, étudiant·es du Service d'Enseignement à Distance (SED) de l'Université Toulouse – Jean Jaurès, souhaitons exprimer notre soutien aux mobilisations en cours dans les lycées et les universités, ainsi qu'aux revendications portées par les étudiant·es et les personnels de l'enseignement supérieur.

Nous partageons les préoccupations exprimées concernant la dégradation des conditions d'études et de travail, les difficultés d'accès à l'enseignement supérieur, l'augmentation des frais de scolarité, la précarisation des personnels, le manque de moyens humains et matériels, ainsi que les inégalités qui traversent l'université.

Nous dénonçons également les politiques de répression des mobilisations sociales, les interdictions de manifester et les violences policières. Ces phénomènes s'inscrivent dans un contexte politique et historique plus large, marqué par la progression des idées autoritaires, de la xénophobie et des discours fascisants. Nous considérons que la défense des libertés fondamentales, des droits sociaux et de l'accès aux savoirs est indissociable de nos revendications universitaires.

Nous tenons à rappeler que les étudiant·es du SED ne sont pas extérieur·es à ces mobilisations. Si nos modalités d'études diffèrent de celles des étudiant·es en présentiel, nous participons également aux mouvements sociaux dans nos différents milieux de vie, professionnels, syndicaux, associatifs et militants. Notre éloignement géographique du campus ne signifie ni absence d'engagement ni désintérêt pour les conditions de fonctionnement de notre université.

Nous soutenons pleinement les revendications issues de l'Assemblée générale unitaire du Mirail du 6 novembre 2026 et les propositions soumises au vote de la CFVU du 12 novembre concernant les conditions d'évaluation et d'examen.

Nous soutenons notamment les propositions suivantes :

- **Contenus évaluables :** aucun contenu d'enseignement proposé pendant la période de mobilisation ne doit faire l'objet d'une évaluation. Les évaluations doivent porter exclusivement sur les contenus effectivement travaillés en présentiel avant le début de la mobilisation, le 28 septembre 2026.
- **Note plancher améliorable :** garantie d'une note minimale de 15/20, améliorable, conformément à la décision votée en AG unitaire.

- **Calendrier des examens :** adaptation du calendrier initial à l'évolution de la mobilisation et aux enseignements effectivement dispensés. Les dates initialement prévues ne doivent pas constituer une injonction indépendante de la situation.
- **Modalités de contrôle des connaissances :** arrêt des demandes de refonte des MCC pendant la mobilisation et limitation des éventuelles modifications au strict nécessaire.
- **Liberté pédagogique et égalité de traitement :** maintien de la liberté pédagogique des enseignant·es dans le respect du cadre commun. Les activités proposées pendant la mobilisation ne doivent entraîner aucune obligation de consultation, de participation ou de présence, ni aucune contrainte évaluative pour les étudiant·es.

Nous soutenons également l'absence de cours synchrones obligatoires en visioconférence pendant la période de mobilisation, conformément aux revendications de l'AG unitaire, à l'exception des filières préparant aux concours nationaux.

Ces revendications concernent l'ensemble de la communauté universitaire. Les étudiant·es du SED doivent pouvoir bénéficier des mêmes garanties et des mêmes protections que les étudiant·es en contrôle continu.

Nous souhaitons enfin rappeler que les revendications des étudiant·es en CC et celles des étudiant·es à distance ne s'opposent pas. Elles participent d'un même combat pour une université publique accessible, égalitaire et dotée de moyens suffisants.

DEUXIÈME PARTIE – REVENDICATIONS COMMUNES AUX ÉTUDIANT·ES DU SED, TOUTES UFR CONFONDUES

1. Défendre l'accès à l'université pour toutes et tous

Nous revendiquons la possibilité pour chacun·e de choisir et de poursuivre le cursus universitaire qui lui correspond, sans que les conditions sociales, économiques, géographiques, administratives ou personnelles constituent un obstacle.

Les dispositifs de sélection et d'accès à l'enseignement supérieur, notamment Parcoursup et Mon Master, contribuent à renforcer les inégalités entre les candidat·es.

Nous défendons une université qui ne transforme pas l'accès aux études en privilège réservé à celles et ceux qui disposent des ressources nécessaires pour franchir les obstacles financiers et administratifs.

L'accès aux savoirs, à la formation et à la qualification ne doit pas être conditionné à une situation sociale favorable.

L'enseignement à distance représente pour beaucoup d'entre nous une possibilité essentielle d'accéder à l'université. Il permet notamment de poursuivre des études tout en exerçant une activité professionnelle, en assumant des responsabilités familiales ou en vivant loin des établissements universitaires.

Nous refusons que cette modalité d'enseignement soit considérée comme secondaire ou qu'elle conduise à une dégradation des conditions d'apprentissage et de l'accompagnement pédagogique.

2. Organisation pédagogique et accessibilité des enseignements

Au SED, les enseignements sont accessibles sur des plateformes numériques et prennent des formes variées : fascicules, documents PDF, textes, bibliographies, notes de cours, enregistrements audio et vidéo.

Cependant, selon les UE, les supports sont répartis entre différents espaces et arrivent progressivement au cours du semestre. Les informations et les consignes ne sont pas toujours communiquées au même moment. Il n'est pas toujours évident de savoir quels documents se complètent, quelles parties du cours doivent être travaillées et quels supports constituent les références principales.

Cette organisation nous demande de consacrer un temps considérable à retrouver, trier, comprendre et organiser les contenus avant même de pouvoir commencer leur apprentissage.

Elle suppose également de mobiliser des compétences organisationnelles importantes et de multiplier les méthodes de travail : synthétiser un PDF, prendre des notes à partir d'un enregistrement, compléter des notes de cours avec d'autres documents, croiser les bibliographies et les ressources pédagogiques, etc.

Cette dispersion des supports peut rendre l'accès aux savoirs académiques particulièrement difficile, notamment pour les étudiant·es salarié·es, les personnes en situation de handicap ou présentant des troubles de l'apprentissage, ainsi que pour celles et ceux qui disposent de peu de temps pour leurs études.

Nous avons pleinement conscience que chaque enseignant·e possède sa propre manière de concevoir ses cours et de transmettre ses connaissances. Nous défendons leur autonomie et leur liberté pédagogique. Toutefois, cette liberté doit pouvoir s'articuler avec une organisation commune qui facilite réellement l'accès aux enseignements.

Nous demandons donc :

- Un document PDF regroupant les supports essentiels de chaque UE et permettant d'identifier clairement les contenus à travailler.
- Un mail d'information en début de semestre présentant l'organisation de chaque enseignement, les différents supports disponibles et leur articulation.
- Une harmonisation des modalités de mise à disposition des ressources pédagogiques.
- Des consignes de travail claires et des informations accessibles dès le début du semestre.
- Des transcriptions écrites ou des sous-titres pour les enregistrements audio et vidéo.
- La mise à disposition d'un calendrier prévisionnel des enseignements et des échéances dès le début du semestre.

Enregistrements et regroupements pédagogiques

Les enregistrements de cours magistraux constituent un moyen essentiel d'accéder à des contenus d'enseignement équivalents à ceux dispensés en présentiel. Pourtant, cette pratique reste très inégalement répartie selon les enseignant·es et les UE.

Nous demandons que des moyens soient mis en place pour permettre la retransmission des enseignements, sous forme audio ou vidéo, et que ces ressources soient proposées de manière cohérente dans chaque formation.

Nous demandons également que des regroupements pédagogiques semestriels soient organisés pour chaque année de formation, en présentiel ou en visioconférence.

Ces rencontres représentent souvent le seul espace de dialogue direct avec les enseignant·es. Les forums sur IRIS et les échanges de courriels ne permettent pas toujours de clarifier les notions abordées dans les cours ou de répondre aux difficultés rencontrées.

Nous souhaitons que ces regroupements soient organisés régulièrement et qu'ils ne puissent pas être annulés sans être reportés.

Ces temps d'échange doivent rester compatibles avec les contraintes des étudiant·es à distance et ne pas devenir des obligations de présence ou de participation susceptibles de pénaliser les personnes qui ne peuvent y assister.

3. Modalités de contrôle des connaissances et égalité de traitement

Les modalités d'évaluation constituent une difficulté majeure pour les étudiant·es du SED.

Si certaines UE sont évaluées à distance, d'autres, notamment les UE complémentaires, les UE mineures, les enseignements transversaux, les options ou encore PIX, peuvent imposer des examens en présentiel.

Ces modalités ne sont pas toujours clairement communiquées lors de l'inscription ou en début d'année universitaire. Elles peuvent être précisées tardivement, alors même que les étudiant·es ont déjà organisé leur vie professionnelle et familiale en fonction de leur inscription à distance.

Cette situation engendre des inégalités importantes.

Pour certain·es, se déplacer à l'université implique des frais de transport et d'hébergement, la nécessité de poser des congés, de trouver une solution de garde ou de faire face à des contraintes liées au handicap ou à la santé.

Les étudiant·es du SED peuvent ainsi être amené·es à renoncer à certaines épreuves, faute de moyens financiers, de disponibilité ou de possibilités matérielles de déplacement.

Les déplacements peuvent être particulièrement nombreux : premières sessions des deux semestres, puis secondes chances. Leur coût cumulé peut représenter un obstacle majeur.

Certain·es peuvent même renoncer à leur formation lorsqu'ils découvrent tardivement ces contraintes, qui n'étaient pas suffisamment explicitées au moment de leur inscription.

Nous revendiquons donc :

- Le passage de l'ensemble des examens en distanciel pour les étudiant·es inscrit·es au SED, y compris pour les UE transversales, les options, les UE mineures et PIX.

- Une communication claire des modalités de contrôle des connaissances dès le début de l'année universitaire.
- La garantie qu'aucune modification tardive des modalités d'évaluation ne vienne imposer des contraintes incompatibles avec l'organisation d'un enseignement à distance.

Nous proposons également d'étudier la possibilité de recourir à des centres d'examen labellisés, qui pourraient constituer une alternative pour les étudiant·es ne pouvant pas passer certaines épreuves à distance et permettre de limiter les déplacements jusqu'à Toulouse.

Qualité des évaluations et utilisation des QCM

De nombreux·ses étudiant·es sont confronté·es à des examens sous forme de questionnaires à choix multiples (QCM) en ligne sur IRIS Exam.

Les modalités de ces évaluations varient selon les UE et peuvent inclure des barèmes à points négatifs ainsi que des temps de réponse très courts.

Nous estimons que l'utilisation des QCM est parfois trop répandue au regard de leurs limites pour évaluer les acquis universitaires. S'ils peuvent être adaptés à la vérification de connaissances factuelles, ils ne permettent pas toujours d'évaluer les capacités d'argumentation, de réflexion critique et de construction d'une pensée.

Nous demandons donc que les QCM soient strictement réservés à l'évaluation de connaissances pouvant être vérifiées sans développement argumentatif, afin de préserver la qualité et la valeur de nos diplômes.

Anticipation et organisation des évaluations

Les étudiant·es du SED ne bénéficient pas nécessairement des mêmes temps disponibles ni des mêmes conditions de travail que les étudiant·es en présentiel.

Nous devons souvent répartir nos apprentissages entre les obligations professionnelles, familiales et personnelles.

Nous demandons que les sujets et consignes d'évaluation soient communiqués dès le début du semestre, afin de nous permettre d'anticiper les échéances et d'étaler notre travail sur plusieurs semaines.

Lorsque les sujets ne peuvent être communiqués dès la rentrée, nous demandons qu'ils soient transmis au moins un mois avant la date de rendu.

Nous demandons également :

- Des plages de dépôt des devoirs suffisamment larges, idéalement sur une journée entière plutôt que sur quelques heures.
- Une information préalable sur les échéances et les modalités de dépôt.
- Un document de correction collectif pour chaque UE, présentant notamment les erreurs les plus fréquemment rencontrées et les points à améliorer.

Nous comprenons qu'il ne soit pas toujours possible pour les enseignant·es de réaliser un retour individuel sur chaque devoir. Cependant, un retour collectif permettrait à chacun·e de comprendre ses erreurs et de progresser en vue de la seconde chance.

Certaines UE proposent aux étudiant·es en présentiel des évaluations intermédiaires, notamment sous forme d'oraux, qui leur permettent d'obtenir un premier retour sur leur travail. Les étudiant·es du SED ne bénéficient pas toujours de possibilités équivalentes.

Nous demandons donc une meilleure équité pédagogique entre les différents régimes d'études, afin que la distance ne soit pas synonyme d'un accès réduit aux retours et aux possibilités de progression.

Délais de communication des résultats et organisation des secondes chances

La passation des examens terminaux du deuxième semestre ainsi que les secondes chances des deux semestres se déroulent habituellement sur une période allant de la fin mai à la mi-juillet.

Ce calendrier peut se révéler particulièrement contraignant, notamment lorsque les résultats sont communiqués tardivement et ne permettent pas d'organiser sereinement la poursuite du cursus ou les inscriptions de l'année suivante.

Par ailleurs, les étudiant·es peuvent parfois apprendre quelques jours avant, voire la veille, qu'ils doivent se présenter à une épreuve de seconde chance.

Cette situation est particulièrement problématique pour celles et ceux qui doivent réserver un transport et un hébergement à moindre coût, parfois plusieurs centaines d'euros, ou organiser leur disponibilité professionnelle et familiale.

Nous demandons qu'un délai réglementaire d'au moins deux semaines soit institué entre la communication de la note d'une UE et la tenue de l'examen de seconde chance correspondant.

Nous demandons également qu'en cas de problème technique sur IRIS Exam, les examens ne puissent pas être reportés au dernier moment, notamment le dimanche ou sur des horaires de week-end.

Un report doit faire l'objet d'un préavis de plusieurs jours afin de permettre aux étudiant·es de s'organiser et de préserver leurs temps de repos et de révision.

Conditions matérielles de passation des examens

Les conditions matérielles d'examen doivent également être prises en compte.

Les épisodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquents et peuvent rendre les conditions de concentration particulièrement difficiles, notamment dans les amphithéâtres insuffisamment adaptés.

Nous demandons que l'université anticipe ces situations en organisant les examens dans des locaux adaptés et correctement équipés, afin de garantir des conditions de passation compatibles avec les exigences de concentration.

Les solutions ne doivent pas reposer systématiquement sur des reports d'examens, qui peuvent être particulièrement contraignants pour les étudiant·es venant de loin.

4. Accès aux copies et égalité d'information

Il est souvent difficile pour les étudiant·es du SED d'accéder aux mêmes informations que les étudiant·es en présentiel, notamment concernant la consultation et la communication des copies d'examen.

Il nous est parfois impossible d'obtenir une version numérique de nos copies sur simple demande auprès des scolarités.

Nous demandons que tout·e étudiant·e inscrit·e au SED puisse consulter ses copies à distance et en obtenir une version numérique, sans que cette demande soit refusée.

L'accès aux copies est indispensable pour comprendre les résultats obtenus, identifier les erreurs et progresser dans les apprentissages.

5. Étudiant·es ultramarin·es et internationaux

L'enseignement à distance permet notamment à des étudiant·es résidant dans les départements et territoires d'outre-mer ou à l'étranger d'accéder à une formation universitaire française.

Pour ces étudiant·es, l'éloignement géographique, les contraintes administratives, les frais de déplacement et les éventuels décalages horaires peuvent constituer des obstacles supplémentaires.

Nous demandons que des aménagements soient prévus pour permettre la passation des examens sur leurs propres territoires, dans des conditions garantissant l'égalité de traitement et la validité des évaluations.

Nous demandons également que les questions de décalage horaire, d'accès aux plateformes numériques et de communication avec les services universitaires soient prises en compte dans l'organisation des enseignements.

L'origine géographique ou la situation internationale ne doivent pas constituer des obstacles supplémentaires à la réussite universitaire.

6. Maintien du panachage des UE

L'enseignement à distance permet à beaucoup d'étudiant·es de mieux organiser leur cursus en fonction de leurs contraintes professionnelles, familiales et personnelles.

La possibilité de choisir librement des unités d'enseignement en SED ou en présentiel, grâce au panachage, représente un élément essentiel de cette souplesse.

La suppression annoncée du panachage aurait un impact direct sur notre capacité à organiser nos emplois du temps et à construire des parcours adaptés à nos situations.

Nous demandons donc le maintien inconditionnel du panachage, afin que les étudiant·es puissent continuer à choisir les modalités d'enseignement les plus compatibles avec leur situation.

7. Formation continue et suivi de l'assiduité

Certain·es étudiant·es souhaitent s'inscrire au SED sous le régime de la formation continue, notamment lorsqu'ils disposent d'une possibilité de conventionnement avec leur employeur ou un organisme financeur.

Cependant, cette possibilité peut être rendue difficile lorsque certains départements ne mettent pas en place le suivi de l'assiduité nécessaire aux structures de conventionnement.

Nous demandons que ce suivi soit généralisé afin de ne pas empêcher les étudiant·es concerné·es d'accéder à la formation continue.

8. Reprise d'études, handicap et reconversion professionnelle

Nous souhaitons attirer l'attention sur la situation particulière des étudiant·es qui reprennent des études après plusieurs années de vie professionnelle ou à la suite d'un accident de parcours, d'une maladie ou d'une situation de handicap.

Pour certain·es, reprendre des études représente bien plus qu'une envie d'apprendre ou de changer d'orientation. Il s'agit parfois d'une nécessité pour continuer à travailler et envisager un avenir professionnel compatible avec leur état de santé.

Lorsque le corps ne permet plus d'exercer durablement certains métiers, reprendre des études peut devenir un moyen essentiel de développer de nouvelles compétences, d'accéder à une qualification et de retrouver une activité professionnelle adaptée.

Pourtant, ces parcours sont souvent rendus plus difficiles par les contraintes financières et administratives.

La limite d'âge de 40 ans désormais appliquée aux étudiant·es en situation de handicap pour l'attribution des bourses sur critères sociaux peut notamment priver de ressources des personnes qui ont dû reporter leurs études en raison de leur santé, de leur situation familiale ou de leur parcours professionnel.

Certain·es étudiant·es ont pu bénéficier d'aides spécifiques, mais leur renouvellement reste parfois incertain. Cette précarité financière s'ajoute aux démarches administratives auprès des MDPH, aux délais de traitement des dossiers et à la nécessité de justifier régulièrement ses besoins et son projet de vie.

Il nous semble contradictoire d'encourager la formation tout au long de la vie et la reconversion professionnelle tout en maintenant des dispositifs susceptibles d'empêcher certaines personnes de terminer leur cursus.

Nous défendons une université accessible à tous les âges et à tous les parcours de vie. Les dispositifs d'aide doivent tenir compte de la diversité des trajectoires individuelles et ne pas pénaliser celles et ceux qui reprennent leurs études plus tardivement.

9. Moyens humains, conditions de travail et dialogue avec les personnels

Les difficultés rencontrées par les étudiant·es du SED ne peuvent être dissociées des moyens humains accordés à nos enseignant·es et aux personnels BIATSS.

Nous sommes conscient·es que les difficultés d'organisation pédagogique, la disponibilité des supports, les regroupements, les retours sur les évaluations et l'accompagnement des étudiant·es dépendent également des moyens dont disposent les équipes.

Nous souhaitons engager un dialogue direct avec les représentant·es des enseignant·es et des personnels BIATSS afin de construire collectivement des solutions et de converger vers de meilleures conditions d'études, d'enseignement et de travail.

Nous refusons que le manque de moyens soit compensé durablement par le travail supplémentaire des personnels ou par une autonomie toujours plus importante demandée aux étudiant·es.

10. Transparence, représentation étudiante et avenir du SED

Nous souhaitons enfin attirer l'attention sur le manque de visibilité et de représentation des étudiant·es du SED dans les décisions qui concernent directement leur avenir.

Nous avons notamment appris tardivement la tenue du vote relatif au nouveau cadrage pédagogique du SED prévu lors de la CFVU du 8 octobre 2026, sans avoir été préalablement informé·es par la gouvernance de l'université de la tenue de ce vote ni de son contenu.

Cette absence d'information et de consultation est particulièrement problématique alors que les décisions prises concernent directement nos conditions d'études.

La réforme du SED annoncée pour la prochaine rentrée universitaire soulève également des interrogations concernant son contenu, ses conséquences sur l'organisation des enseignements et les conditions d'accès à la formation.

Nous demandons :

- Une information transparente et suffisamment en amont sur les évolutions envisagées.
- Une consultation réelle des étudiant·es concerné·es avant toute décision ayant des conséquences sur leurs conditions d'études.
- Une représentation effective des étudiant·es du SED dans les instances et les groupes de travail qui prennent des décisions concernant leur formation.
- La participation d'une délégation d'étudiant·es du SED, élue par les étudiant·es concerné·es dans chaque département, au comité de pilotage chargé de la révision du cadrage pédagogique.
- La possibilité d'engager un dialogue régulier avec les représentant·es étudiant·es, les enseignant·es et les personnels BIATSS.

Les étudiant·es du SED doivent pouvoir participer aux discussions, faire entendre leurs difficultés et contribuer à l'élaboration des solutions.

Nous ne pouvons pas accepter que des décisions concernant directement nos conditions d'études soient prises sans consultation réelle des personnes concernées.

TROISIÈME PARTIE – REVENDICATIONS SPÉCIFIQUES AU DÉPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE (UFR HAA)

Les revendications communes aux étudiant·es du SED concernent l'ensemble des formations. Cependant, chaque UFR rencontre également des difficultés particulières liées à ses effectifs, à son organisation pédagogique et aux moyens qui lui sont attribués.

En tant qu'étudiant·es du SED en anthropologie, nous souhaitons faire entendre les problématiques propres à notre discipline et à notre département.

1. Augmentation du nombre de postes d'enseignant·es-chercheur·ses titulaires

Nous souhaitons rappeler que celui d'anthropologie est particulièrement peu dotée en personnel enseignant titulaire au regard de ses effectifs.

Selon les chiffres dont nous disposons, elle compterait actuellement environ huit enseignant·es titulaires pour près de 250 étudiant·es.

Cette situation fragilise l'organisation des enseignements, la disponibilité des enseignant·es et l'accompagnement pédagogique des étudiant·es.

Le recours important aux enseignant·es vacataires contribue également à la précarisation des conditions d'enseignement et à la fragilisation de l'organisation pédagogique.

Nous revendiquons :

- Une augmentation significative du nombre de postes d'enseignant·es-chercheur·ses titulaires au sein du département d'anthropologie.
- Des moyens humains et administratifs supplémentaires pour assurer un enseignement à distance de qualité.
- La reconnaissance du travail pédagogique effectué par les enseignant·es et les personnels du SED.
- Le paiement intégral des heures de cours prévues pour les enseignant·es vacataires.
- Une amélioration des conditions de travail et une lutte contre la précarisation des personnels.

Nous considérons que l'amélioration des conditions d'études des étudiant·es passe nécessairement par l'amélioration des conditions de travail de celles et ceux qui assurent les enseignements.

2. Accessibilité et organisation des enseignements en anthropologie

L'anthropologie est une discipline qui nécessite un accompagnement pédagogique, un suivi des travaux, des échanges avec les enseignant·es et une disponibilité permettant de construire progressivement une réflexion scientifique.

La diversité des supports de cours, les bibliographies, les textes théoriques et les ressources complémentaires demandent une organisation pédagogique claire afin que chaque étudiant·e puisse construire son apprentissage.

Nous demandons que les revendications communes du SED concernant l'harmonisation des supports, la mise à disposition des ressources, les regroupements pédagogiques et les retours sur les évaluations soient pleinement appliquées aux enseignements d'anthropologie.

Nous souhaitons notamment que les étudiant·es puissent disposer de temps d'échange réguliers avec leurs enseignant·es pour discuter des textes, des concepts et des difficultés rencontrées dans les apprentissages.

3. Poursuite d'études : ouverture d'un master d'anthropologie à distance

Nous revendiquons la possibilité de poursuivre un cursus complet en anthropologie à distance, jusqu'au niveau master, au sein de l'UT2J.

L'accès à une licence à distance ne devrait pas constituer une impasse dans le parcours universitaire.

Pour les étudiant·es salarié·es, les personnes en situation de handicap, les proches aidant·es, les étudiant·es éloigné·es géographiquement ou celles et ceux qui reprennent leurs études, la possibilité de poursuivre en master à distance représente un enjeu essentiel.

L'absence de continuité entre la licence et le master peut contraindre certain·es étudiant·es à interrompre leur parcours, à renoncer à leur projet professionnel ou à envisager une formation dans un autre établissement.

Nous demandons donc l'ouverture d'un master d'anthropologie accessible à distance à l'UT2J, permettant de poursuivre une formation universitaire cohérente sans que les contraintes géographiques, professionnelles ou personnelles constituent un obstacle.

CONCLUSION – UNE UNIVERSITÉ ACCESSIBLE, SOLIDAIRE ET ÉMANCIPATRICE

Nos revendications ne visent pas à opposer les étudiant·es en contrôle continu aux étudiant·es du SED. Elles cherchent au contraire à rendre visibles des réalités parfois différentes, mais qui s'inscrivent dans les mêmes problématiques d'accès aux savoirs, de précarité, de conditions d'études et de reconnaissance des droits étudiants.

L'enseignement à distance ne doit pas être considéré comme une modalité secondaire de l'enseignement supérieur, ni comme une solution qui permettrait à l'université de faire des économies au détriment de l'accompagnement pédagogique et des conditions d'apprentissage.

Nous refusons que les étudiant·es du SED soient invisibilisé·es dans les décisions universitaires. Nous sommes pleinement membres de la communauté universitaire et devons pouvoir participer aux mobilisations, aux débats et aux décisions qui engagent notre avenir.

Nous souhaitons également construire des liens plus étroits entre étudiant·es en CC et étudiant·es du SED, afin de développer des espaces de solidarité, d'entraide et de réflexion collective.

Nous revendiquons une université publique accessible à toutes et tous, quels que soient l'âge, le parcours de vie, la situation professionnelle, le handicap, l'origine géographique ou la situation sociale.

L'accès aux études, à la formation et aux savoirs ne doit pas être un privilège.

Nous sommes étudiant·es à distance, mais nous ne sommes pas des étudiant·es à part.

Nos conditions d'études sont aussi des conditions de travail pour celles et ceux qui nous enseignent. Nos revendications font partie des revendications de toute la communauté universitaire.

SED EN LUTTE – Étudiant·es de l'Université Toulouse – Jean Jaurès